

Editorial

Les nouvelles de l'accidentologie au plan national ne sont pas réjouissantes. L'Observatoire interministériel de la sécurité routière enregistre une hausse de 17% du nombre de morts en février. Si le département de la Vienne ne déplore pas la même tendance, la préfecture communique ce mois-ci sur un facteur accidentogène reconnu : le téléphone au volant.

Ainsi, un marquage durable a été réalisé sur les véhicules de service avec des visuels interpellant les usagers de la route. Je tiens à rappeler que la préfecture dispose de supports d'informations disponibles pour tout porteur de projet ou organisme désireux de sensibiliser ses publics, sur ce thème ou un autre.

Alcool, vélo, deux-roues motorisés, code de la route, ces quatre thèmes feront l'objet d'actions de prévention en avril. Le bureau de la sécurité routière propose des animations qui s'adaptent en fonction du public cible. Celui des conducteurs de deux-roues motorisés fera l'objet d'une attention toute particulière en 2019. Le nombre de tués en deux-roues motorisés a augmenté considérablement ces dernières années. Les porteurs

de projets auprès de ces usagers sont très attendus.

Bonne route, en toute sécurité.



Cécile Geneste, directrice de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne N°54 - mars 2019 L'info du mois

Conduire sans assurance

Pour garantir un règlement rapide et efficace des dommages provoqués par les accidents de la route, la loi impose, à tout conducteur de véhicule à moteur, une protection minimum « responsabilité civile » couvrant uniquement les dommages corporels et matériels causés à un tiers en cas d'accident. Or, environ 680 000 personnes, en France, rouleraient sans assurance.

Dans 5,6 % des accidents mortels et 4,4 % des accidents corporels, l'un des véhicules impliqués n'est pas assuré*.

Les risques encourus par la conduite sans assurance varient sensiblement en fonction de la gravité de l'infraction et de ses conséquences.

Un conducteur, sans assurance, responsable d'un accident, devra rembourser chaque mois une mensualité calculée en fonction de ses revenus, parfois durant toute sa vie.

Seules les victimes tierces d'un accident causé par un conducteur sans assurance (ou non identifié) sont indemnisées par le FGAO (Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires). Le responsable de l'accident, non assuré, ne sera en aucun cas indemnisé. Il devra rembourser au FGAO la totalité des sommes engagées par celui-ci.

Suite page 2



L'info du mois (suite)

La conduite sans assurance constitue un délit. La peine encourue pour le défaut d'assurance est une amende de 3750 €, pouvant être assortie de peines complémentaires comme la suspension ou l'annulation du permis, avec interdiction de le repasser, et la confiscation du véhicule. La loi du 18 novembre 2016 prévoit que la conduite sans assurance peut être sanctionnée d'une amende forfaitaire de 500 € lors de la première constatation de l'infraction.

Depuis 2016, la création d'un fichier des véhicules assurés (FVA) permet de lutter plus efficacement contre la conduite sans assurance en facilitant les contrôles des forces de l'ordre. Ce fichier, fourni par



une association des compagnies d'assurance, contient les informations relatives aux contrats souscrits par les assurés : immatriculation du véhicule, nom de l'assureur et numéro du contrat avec sa période de validité.

*Source: bilan ONISR 2017

Bilan des infractions du mois



Actualités

Journées sécurité routière, du 5 au 8 mars, au Lycée Aliénor d'Aquitaine

Trois étudiantes préparant le concours d'entrée en Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI) au lycée Aliénor d'Aquitaine ont organisé une action de sensibilisation sur le thème de la sécurité routière et des addictions. Des activités spécifiques, quizz et visionnage de court-métrage ont eu lieu chaque jour, destinées à des étudiants de BTS et des classes de terminale. Dans le cadre de cette opération, les IDSR* ont animé deux ateliers de sensibilisation aux risques de l'alcool au volant. Environ 360 élèves ont participé au projet.



* IDSR: intervenant départemental de sécurité routière





Actualités



14 mars, focus sur la sécurité vélo/piétons à Nieuil l'Espoir

Onze enfants du conseil municipal des jeunes, encadrés par une commission d'élus, ont travaillé depuis leur élection en octobre sur le thème de la sécurité, avec un focus particulier sur les règles de circulation pour les piétons et les cyclistes. Le bureau de la sécurité routière a été sollicité par la municipalité pour leur apporter des connaissances supplémentaires, sous la forme d'un atelier vélo. Leurs travaux seront présentés aux élèves de CM1/ CM2 de l'école primaire, avant les congés d'été.

Agenda



1er avril - atelier Tribunal pas banal au collège Georges Sand, Châtellerault

2 avril - atelier vélo à l'école primaire de Jouhet

4 avril - atelier 2RM et alcool au lycée Marc Godrie,

9 avril - atelier Tribunal pas banal au lycée Isaac de l'Etoile, Poitiers

10 avril - atelier alcool lors du Rallye lycéens citoyens à la caserne Abboville, Poitiers

11 et 12 avril - atelier 2RM au collège Ronsard,

Poitiers

12 avril - atelier vélo à l'école primaire de Lhommaizé

18 avril - code de la route pour les salariés d'Office

Habitat, Poitiers

26 avril - atelier réactiomètre pour les salariés d'Office Habitat, Châtellerault

Bilan de l'accidentalité

		Février 2018	Février 2019		Janvier à février 2018	Janvier à février 2019	
8	Accidents	19	23	+ 4	41	44	+ 3
+	Tués	3	3	0	5	7	+ 2
\$	Blessés	32	28	- 4	64	52	- 12
	Dont blessés hospitalisés	8	18	+ 10	22	28	+ 6





Actualités

25 et 26 mars, sensibilisation des élèves du lycée Nelson Mandela

Comme chaque année, les IDSR sont intervenus devant les jeunes du pôle bâtiment et du pôle scientifique du lycée Nelson Mandela à Poitiers. 317 élèves ont pu échanger sur le thème de l'alcool au volant et la conduite de deux-roues motorisés. Une réflexion est en cours pour mettre en place d'autres actions dans l'établissement, afin de sensibiliser davantage d'élèves.

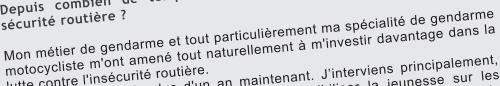
Zoom sûr...

L'acteur de la sécurité routière du mois



Gendarme Mickaël CLÉMENT, Brigade motorisée de

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?



Je suis IDSR depuis plus d'un an maintenant. J'interviens principalement, lutte contre l'insécurité routière. dans les collèges et les lycées afin de sensibiliser la jeunesse sur les problèmes d'addiction (alcools et stupéfiants) et le partage de la voie

J'ai également eu pour mission de sensibiliser des seniors à l'évolution du code de la route. Pour moi, l'ensemble de ces interventions permettent de sensibiliser un large public et peut-être, je l'espère, de faire changer certains comportements dangereux.

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à coeur ? Parmi les actions de prévention, d'information et de sensibilisation que j'ai pu réaliser, celles qui

me tiennent particulièrement à cœur sont les interventions en milieu scolaire. Outre l'image répressive que nous, forces de l'ordre, pouvons parfois renvoyer à la jeunesse, ces moments d'échange restent très précieux pour transmettre les bonnes attitudes et habitudes à avoir sur la voie publique. Ces interventions sont aussi des moments d'échanges informels où nous pouvons partager nos expériences et anecdotes tous ensembles, en tant qu'usagers de la route.

> Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière www.vienne.gouv.fr pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

> > et sur les réseaux sociaux







